

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-05/26C

Objet : TIERS-LIEU DECLIC : FIXATION DES TARIFS DES ESPACES COLLECTIFS ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	30
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Eliane BERDAGUER, donne pouvoir à Louis SALA
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Jacques FIGUERAS donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Absents excusés :

Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Nathalie PINEAU, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Thierry SOLDÀ

Date de convocation :

30 avril 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Considérant la délibération n°2024-03/25C prise par le conseil de communauté le 27 mars 2024 développant une solution d'hébergement et services, à destination des entreprises, sous la forme d'un tiers-lieu et fixant les tarifs des espaces privatifs, il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour l'espace de coworking et pour l'auditorium et d'approuver la convention de mise à disposition, telle qu'annexée.

Il est proposé aux membres du Conseil de fixer les tarifs HT (TVA 20%° prestations de services) suivants :

Coworking	Journée	15 € H.T.
	Mois	100 € H.T.
Auditorium	Demi-journée	100 € H.T.
	Journée	200 H.T.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

⇒ **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ;

⇒ **APPROUVE** le modèle-type de convention de mise à disposition, ci-annexée ;

⇒ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget concerné,

⇒ **AUTORISER** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

